

Extrait

15 sept 1767

du troisieme registre des hypothèques de la juridiction de
Romainmotier.

L'an mil sept cent soixante sept, le quinziesme
jour du mois de Septembre, sur les mains du Notaire Juri,
Secrétaire ballival de Romainmotier, Bousygné de en présence
de deux témoins au bas només, les honnêtes Joseph Thom et Samuel
Aubert, oncle et neveu du Chenit ont passé une Lettre de
revers, en faveur des sieurs Jaques Jaquet demeurant au
Brassus, et Jaques Rochat du dit lieu, pour la somme de
mille florens, pour prêt non payé de l'Acquis, que les dits
Aubert ont fait ce jourd'hui sur mes mains, des dits
sieurs Jaquet et Rochat, du Droit de construire et bâtir
un moulin sur la Rivière du dit Brassus, à form de la
concession, que les dits Jaquet et Rochat ont obtenü de
S. L. H. ces. le 14. Arif deinois; --- Payable ditte somme de

1000. fl.



1000. L. Dans trois ans, avec l'intérêt au cinq pour cent sous
l'obligation générale des biens des dits Luberto, et la spéciale
hypothéque du Droit vendu, qui reste affecté tant pour le
dit capital, que tous accessoires en venant. Ainsi fait
et passé sous toutes les clauses requises, au Brassus, en présence
des sieurs Henri et Pierre Neylan, frères, en cet lieu le dit
jour 15^e Septembre 1767.

Seconde expédition conforme, tenu pour le Notaire Liguets, au
Sentier C.

Ch. Carat Guér.
Emette
Embi: 15^e
cert: 60
L. 5^e

14^e Avril 1766